



COMPTOIR SUISSE

FOIRE NATIONALE D'AUTOMNE

Lausanne

TEL. 21.31.11 PALAIS DE BEAULIEU C.C.P. 10-1858

TELEX 24 044

F/M/ms

Lausanne, le 27 octobre 1976

Monsieur Pierre Graber
 Conseiller fédéral
 Chef du Département politique fédéral

3003 B E R N E

Concerne : Participation de pays étrangers aux foires
 nationales suisses

Monsieur le Conseiller fédéral,

Ayant appris par la presse que la Foire de Bâle avait invité la République Populaire de Chine à monter un pavillon à la MUBA 1977, nous faisons part à son Directeur général, M. Frédéric Walthard, de notre pénible étonnement à constater qu'il rompt ainsi, sans nous en avoir informés, un gentleman agreement passé entre son institution et la nôtre depuis plus de 20 ans et reconduit avec lui-même lorsqu'il en prit la direction.

La lettre que nous adressons à M. Walthard rappelle les principaux éléments de cet accord qui fut à différentes reprises et pour la dernière fois le 20 août 1975 l'objet d'un examen avec M. l'Ambassadeur Paul Jolles, Directeur de la Division du Commerce.

Si un tel accord entre la Foire de Bâle et celle de Lausanne ne devait pas être prorogé, ce que nous déplorons, il importerait à tout le moins qu'un système de référence soit mis en place pour éviter que nous abordions nos partenaires étrangers et respectivement nos chefs de mission de leurs pays respectifs en ordre dispersé et de façon concurrentielle.

Nous vous serions par conséquent très obligés de bien vouloir étudier la possibilité de l'organisation d'une conférence réunissant les responsables de la Foire de Bâle et ceux de notre institution, sous l'égide des per-

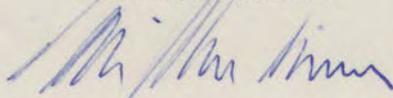
COMPTOIR SUISSE

sonnalités de votre Département et de celui de l'économie publique chargés d'assurer la coordination de nos entreprises.

C'est dans cet esprit que par même courrier nous adressons une lettre semblable à M. le Conseiller fédéral Ernst Brugger, partant de l'idée que cette conférence devrait se faire sous l'égide de vos deux départements.

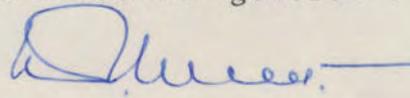
En regrettant d'avoir à solliciter personnellement votre attention sur ce problème que nous jugeons cependant suffisamment grave pour qu'il soit examiné au sommet et en vous remerciant d'avance de l'accueil qu'il vous plaira de faire à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

C o m p t o i r
Le Président :



Emmanuel Faillettaz

S u i s s e
Le Directeur général :



Marc-A. Muret

Annexe : 1 copie